

## Fiche projet - Parcalle maraîchère BIO et photovoltaïque de KOSMASSOUM



### Informations générales

#### PROJET RÉALISÉ

**Date de début :** juin 2023

**Date de fin :** décembre 2025

**Localité :** KOSMASSOUM

**Budget :** 50 506 Euros

**Financeurs régionaux :** --

**Financeurs nationaux :** Agence des micro-projets

**Autres financeurs :** Fondation WATT for CHANGE, Fondation GRATITUDE, Fondation DB Human

**Secteurs d'intervention :** [Agriculture - Souveraineté alimentaire](#), [Croissance économique - Emploi](#)

**Objectifs de Développement Durable**



## Porteur du projet

### Via Sahel Muret

**Type de structure :** ASSOCIATIONS, Association locale

**Pays d'intervention :** Burkina Faso, Mali, Sénégal

**Secteurs d'intervention :** Agriculture - Souveraineté alimentaire, Croissance économique - Emploi, Eau – Assainissement, Énergie, Environnement, Santé

**Adresse :** 11 Chemin de Ranquinat, 31600 Muret

**Représentant :** M. Philippe Boyer

Les membres de l'association des femmes de Kosmassoum ne connaissent pas les techniques d'agriculture biologique qu'elles souhaitent apprendre. En effet, elles ont bien compris de leurs échanges avec les exploitantes de la parcelle de Timboué (projet VIA SAHEL 2020) et de Goumsé ( 2022) tout l'intérêt sanitaire pour les exploitantes, pour les consommateurs (leur famille) et la rentabilité économique (diminution des couts d'exploitations, accès à une autre clientèle grâce au marquage BIO et aux Comptoirs de vente construits par VIA SAHEL sur la route nationale les reliant à Ouagadougou).

Le projet a donc une vision globale, de la production à la commercialisation, en se basant sur les composants suivants :

- o Permettre une activité de production maraîchère, aujourd'hui impossible du fait de l'absence de point d'eau pérenne et de clôture de la parcelle,
- o Améliorer la qualité des produits maraîchers par l'application de techniques agroécologiques bannissant l'emploi de produits chimiques (engrais et pesticides),
- o Certifier en BIO la production par le CNABio pour favoriser sa commercialisation à un juste prix,
- o Augmenter les recettes des exploitantes par une optimisation de la production, une limitation des couts d'exploitation et une optimisation des prix de vente,
- o Augmenter la quantité de produits de qualité (BIO) mis à disposition de la population locale,
- o Améliorer la santé des exploitantes et des consommateurs, à commencer par la propre famille des exploitants (produits BIO),

## Contexte

En 2017, les premières rencontres avec le maire de Toécé et la population de Timboué ont permis de lister les besoins prioritaires, ce qui a conduit en 2020, aux deux premières réalisations d'importance :

- la construction de la maternité de Timboué (45 000 €),
- et la création d'une parcelle maraîchère d'un hectare pour l'association des femmes de Timboué avec un forage photovoltaïque et un encadrement pluriannuel pour la mise en œuvre d'une agriculture biologique (35 000 €).

En complément de ces réalisations, Via Sahel a été sollicité pour construire une dizaine de comptoirs de vente pour les exploitantes de la parcelle BIO de Timboué ce qui a été réalisé en 2021 pour un budget de 30 000 €.

En 2022, Via Sahel Muret a aménagé pour l'association des femmes de Goumsé, une parcelle maraîchère BIO d'un hectare, avec un forage photovoltaïque et un encadrement pluriannuel pour la mise en œuvre d'une agriculture biologique (56 000 €)

Ces projets ont pu être menés à bien grâce à Joseph Compaoré, qui nous avait été recommandé par la coopération Suisse et qui est devenu le représentant local de Via Sahel au Burkina Faso, chargé de superviser localement l'ensemble

de nos opérations.

Les femmes du village de Kosmassoum, ont sollicité un soutien identique à celui apporté aux villages voisins de Timboué et de Goumsé.

Le présent projet consiste à répondre à la première phase de cette demande :

- en dupliquant le projet de parcelle maraîchère réalisé en 2020 à Timboué et en 2022 à Goumsé, y compris la clôture de la parcelle, le pompage photovoltaïque et la formation pluriannuelle en agriculture biologique avec des conseils économiques, la certification BIO,
- en s'appuyant sur les mêmes partenaires locaux, APESI et BEO NEERE,

## Publics concernés

Les bénéficiaires du projet sont les membres du groupement Wend Manegda, qui rassemble 71 femmes du village de Kosmassoum, créé en 2014 avec le numéro d'agrément n°2014-013/MATS/RCSD/PBZG/DTOECE

## Partenaires locaux

Pour le projet de KOSMASSOUM comme pour les précédents projets de Timboué et Goumsé, Via Sahel s'appuie sur deux partenaires principaux: APESI et BEO NEERE. Dans le cadre de cette demande de subvention APESI a été mis en avant mais nous aurions pu tout autant choisir de présenter l'association BEO NEERE comme partenaire principal. Le CV du chef de projet de BEO NEERE, Razack Belemgnegre est donné en annexe. Une présentation de BEO NEERE est fournie dans le dossier de projet donné en annexes. Le personnel de APESI bénéficie d'une grande maîtrise des aspects techniques des pompes solaires à installer dans les différents sites. APESI poursuit les mêmes activités d'iDE au Burkina et dans la sous-région. Au sein de APESI, un site de démonstration a été identifié à Ouagadougou et sert de centre de test des différents produits solaires et des systèmes d'irrigation. APESI a procédé depuis Juin 2018, dans le cadre du projet NEERTAMBA, VIA SAHEL, PAPFA, à la formation de plusieurs centaines de producteurs dans l'utilisation des systèmes de pompage solaire et de micro irrigation APESI enregistre une gamme d'expériences dans l'installation des AEPS, des périmètres maraîchers performants, des sites maraîchers micro irrigués solaires pour le compte de plusieurs ONG et Agrobusiness installés au Burkina Faso. Plusieurs formations et renforcement de capacité des utilisateurs ont été réalisées. APESI travaille également dans le cadre du projet IRRINN financé par l'Union Européenne et exécuté par le Consortium CIRAD, 2ie, INERA, ZALF, PRACTICA, CSIG, DGADHI à opérer des solutions économiques et financières, logistiques et institutionnelles pour la petite irrigation privée et à proposer un paquet standard de technique d'irrigation. APESI a déjà réalisé avec succès la même prestation pour le village de TIMBOUE: aménagement d'une parcelle de 1 ha avec son pompage photovoltaïque, en collaboration avec Beo NEERE (pour la partie formation à l'agroécologie) sous la supervision globale de Joseph Compaoré. Pour information, Joseph a également supervisé avec succès la construction en 2020 de la maternité de Timboué (FINANCEMENT AMP) et en 2021 des magasins pour les exploitantes de Timboué.

L'association APESI est chargée de l'aménagement de la parcelle, de la mise en œuvre du système de micro arrosage, du comité de gestion de la caisse de prévoyance, et de la formation pour la gestion des ouvrages. L'association BEO NEERE est chargée de la formation des exploitantes à l'agriculture biologique, du parcellement, de la répartition des lots de terre à l'intérieur de la parcelle et du suivi des exploitantes durant les années suivant la mise en service de la parcelle. Via Sahel Muret est chargé de la recherche des financements et de définir le contenu du projet en fonction des financements obtenus. Via Sahel assure aussi les relations avec les bailleurs, pilote le projet dans sa globalité, valide les factures avant d'en autoriser le paiement. Joseph Compaoré est le superviseur local du projet, il valide la qualité et la complétude du travail accompli avant de communiquer les factures à Via Sahel Muret. Il organise les appels d'offres et sélectionne les sous traitants avant la validation finale de Via Sahel Muret.

## Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples : 1. Permettre une activité génératrice de revenus qui permettra de lutter contre l'extrême pauvreté et la faim (ODD1) tout en renforçant l'autonomie financière des exploitantes (ODD 5) et de réduire les inégalités (ODD10). 2. Augmenter la production maraîchère, avec des produits BIO de haute qualité, ce qui permettra de lutter contre la faim, de participer à la sécurité alimentaire, à l'amélioration de la nutrition, tout en favorisant le développement d'une agriculture durable (ODD2) (ODD12), et en améliorant la santé et le bien être des consommateurs (ODD3) (ODD12). 3. Limiter l'usage de substances chimiques dangereuses et la pollution de l'eau et du sol, ce qui permettra une meilleure santé des exploitantes (ODD 3) (ODD12) 4. Limiter la pollution de l'eau due à l'utilisation de substances chimiques liées à la culture maraîchère (ODD 6) 5. Fournir un accès à une source d'électricité photovoltaïque pour le puisage de l'eau (ODD 7, ODD6) 6. Favoriser des pratiques agricoles respectueuses des exploitantes, accompagner les exploitantes dans la commercialisation de leur production et dans la gestion de leur activité , tout en limitant leur dépendance à des intrants chimiques (ODD 8) 7. Favoriser la consommation de produits BIO en augmentant leur disponibilité et visibilité (ODD8) (ODD 12) 8. Limiter l'utilisation d'énergies fossiles pour la production maraîchère, par l'accès à une électricité photovoltaïque en opposition aux motopompes des parcelles voisines (ODD13) 9. Favoriser par l'exemple la diffusion de pratiques agro écologiques (ODD 17)

Les objectifs spécifiques de ce projet sont : 1. Aménager une parcelle maraîchère de 1 hectare pour en permettre l'exploitation : – Faire identifier le point de forage et la profondeur prévisionnelle par un hydrogéologue. La profondeur sera au minimum de 20 m et pourra aller jusqu'à 150 m si besoin, – Forer jusqu'à l'eau, poser une pompe et les panneaux solaires destinés à l'alimenter en électricité, – Construire le château d'eau alimenté par la pompe photovoltaïque, – Procéder au parcellement en collaboration avec les exploitantes, en définissant les lots bénéficiant d'un système de micro aspersion et ceux arrosés manuellement à partir des bassins de répartition, – Construire les bassins de répartition de l'eau à l'intérieur de la parcelle, et les canalisations enterrées les reliant au château d'eau, – Aménager les systèmes de micro aspersion reliés au château d'eau, – Poser une clôture autour de la parcelle, 2. Accompagner les exploitantes dans l'application de techniques agro écologiques et dans la gestion économique de leur activité : – Fournir aux exploitantes un premier jeu d'outils requis pour la culture (arrosoirs, brouettes, ...) – Former les exploitantes à l'agriculture biologique et suivre leur appropriation de ces techniques et savoir-faire, – Accompagner les exploitantes dans leur choix de culture et dans leurs pratiques agricoles, – Obtenir la certification AGRICULTURE BIOLOGIQUE pour la parcelle, Autres objectifs du projet global financés par ailleurs : 3. Favoriser la commercialisation de cette production maraîchère BIO – Construire 10 magasins sur la route nationale (à 7 km de la parcelle) pour offrir une meilleure visibilité de cette production BIO et ainsi permettre une meilleure rémunération des exploitantes et participer à la promotion de l'agriculture biologique en général, – Augmenter l'attractivité des magasins par des peintures artistiques réalisés par les enfants de TOECE encadrés par un artiste peintre de Ouagadougou . – Formation des exploitantes à la gestion d'activités génératrices de revenu et à l'optimisation de leurs bénéfices; – Promotion de ces magasins auprès des acteurs de la commercialisation de produits BIO à Ouagadougou et des associations de consommateurs.

## Activités

Le présent projet consiste à :

Faire identifier le point de forage et la profondeur prévisionnelle par un hydrogéologue. La profondeur sera au minimum de 20 m et pourra aller jusqu'à 150 m si besoin,  
Forer jusqu'à l'eau, poser une pompe et les panneaux solaires destinés à l'alimenter en électricité,  
Construire le château d'eau alimenté par la pompe photovoltaïque,  
Procéder au parcellement en collaboration avec les exploitantes, en définissant les lots bénéficiant d'un système de goutte à goutte et ceux arrosés manuellement à partir des bassins de répartition,  
Construire les bassins de répartition de l'eau à l'intérieur de la parcelle, et les canalisations enterrées les reliant au château d'eau,  
Aménager les systèmes de goutte à goutte reliés au château d'eau,  
Poser une clôture autour de la parcelle,  
Fournir aux exploitantes un premier jeu d'outils requis pour la culture (arrosoirs, brouettes, ...)  
Former les exploitantes à l'agriculture biologique,

Accompagner les exploitantes durant deux saisons dans leur choix de culture et dans leurs pratiques agricoles,  
Obtenir la certification AGRICULTURE BIOLOGIQUE pour la parcelle,  
Ce projet est la réplique exacte du premier projet réalisé pour l'association des femmes de Timboué et de Goumsé en 2020 et 2021.

## Résultats

Le présent projet a consisté en l'aménagement d'une parcelle maraîchère BIO avec son forage photovoltaïque dans le village de Kosmassoum sur le modèle de celles réalisées dans le village voisin de Timboué en 2020, et de Goumsé en 2022, en bénéficiant ainsi de toute l'expérience acquise.

La cérémonie de lancement des travaux s'est déroulée le jeudi 25 mai 2023. L'aménagement de la parcelle de Kosmassoum a été achevé le 17 octobre 2023. Le calendrier prévisionnel et le budget ont été respectés sans dérapage.

Le forage, réalisé le 15 juin 2023 jusqu'à une profondeur de 102 m, donne un débit de 20m<sup>3</sup>/h. L'analyse de l'eau montre une eau de qualité conforme aux normes physico chimiques.

Le pompage, s'appuie sur une puissance photovoltaïque de 3kWc (12 panneaux de 250 Wc) et une pompe immergée de 12 m<sup>3</sup>/h. Il alimente un château d'eau de 5 000 litres positionné sur une tour en béton armé de 9 m de haut.

Les équipements électriques et électroniques sont abrités dans une des 2 salles du local technique. La deuxième salle est mise à la disposition des exploitantes comme lieu de stockage du matériel et des semences. 8 bassins de 23.5m<sup>3</sup> alimentés par le château d'eau se répartissent sur la parcelle. Un quart de la parcelle est équipé d'un système d'arrosage par aspersion également raccordé au château d'eau.

La parcelle est entourée d'une clôture grillagée de 1.5 m tendue entre des piquets en béton armé reliés entre eux par un couronnement en béton de 15 cm de haut. Le portail métallique fait 3 m de large pour 2 m de haut

L'ensemble des ouvrages étant opérationnel, il a été procédé au parcellement, c'est-à-dire la distribution des lots de terre entre les exploitantes.

Les formations des exploitantes en agroécologie ont été dispensées en octobre et en novembre 2023. Celles relatives à la compréhension du système de pompage et à l'arrosage par aspersion ont également été données en octobre 2023.

La parcelle est donc maintenant en phase d'exploitation.

Elle est de ce fait entrée dans la démarche de certification BIO qui a été confirmée en fin d'année 2024.

Comme pour les autres parcelles, Via Sahel a poursuivi l'accompagnement des exploitantes jusqu'en décembre 2025. Ce suivi a été fait lors de visites bimensuelles qui ont également couvert les deux autres parcelles.